

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 12

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

a pour but d'accorder, sous certaines conditions, une réduction d'impôts aux propriétaires de domaines couverts de forêts qui ont une importance spéciale pour la beauté naturelle du site. Aucune coupe ne peut être faite, sur ces domaines, sans l'autorisation du gouvernement.

Le chapitre X de l'intéressante plaquette s'achève comme suit : « L'accroissement incessant de la population (plus de 100.000 par an) et la circulation de plus en plus intense rendent nécessaire de veiller au maintien de la beauté naturelle, qui trouve souvent son maximum dans les forêts. On peut prévoir que, dans l'avenir, l'intervention de l'Etat sera encore plus étendue. Une loi sur la protection de la nature est en préparation. Cette loi aurait pour but, entre autres, de prévenir le changement du caractère de certains terrains, tels que forêts, bruyères, marécages, sables volants, dunes. »

On le voit, l'Etat hollandais fait preuve d'une louable compréhension des problèmes que pose la protection de la nature. Et nous espérons, qu'à la suite de la Pologne et du Japon, il réussira à mettre sur pied la loi projetée, qui lui donnera le moyen d'agir efficacement dans ce domaine, où il reste encore tant à faire pour corriger les fautes des générations passées.

H. Badoux.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole polytechnique. Le Conseil fédéral a nommé, le 12 septembre 1935, M. le Dr *Hans Pallmann*, de Frauenfeld, professeur extraordinaire de chimie inorganique et organique (spezielle Agrikulturchemie) et de pédologie. Le nouveau professeur — ci-devant chargé de cours à l'Ecole polytechnique fédérale — succède à M. le professeur Winterstein, qui vient de prendre sa retraite. Il enseignera à l'Ecole forestière et à l'Ecole d'agriculture.

Nos cordiales félicitations au nouvel élu !

Cantons.

Vaud. L'Association forestière vaudoise a tenu, le 9 novembre, à Lausanne, sa 11^{me} assemblée générale, sous la présidence de Monsieur *G. Reymond*, syndic de Vaulion. 120 membres environ, sur 262, étaient présents.

Dans son discours d'ouverture, le président a rappelé brièvement les difficultés et les préoccupations des forestiers et des propriétaires de forêts au cours de ces deux dernières années. « L'acheteur, dit-il, devient de plus en plus exigeant. On veut des bois sans défaut et sans nœuds, comme si on pouvait les pétrir à sa guise. La mode est aux bois de l'étranger : Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne... Bientôt, on demandera du bois de Chine et du Japon. Le

charbon et le mazout sont à l'ordre du jour. Le bois est méprisé. A nous de lutter contre la mode et de remettre notre bois en honneur. »

On ne saurait qu'applaudir à un tel langage et aux efforts intelligents, si méritoires, tentés par les dirigeants de l'utile Association. Efforts bien opportuns, quand on songe au marasme actuel des affaires, à la crise dans le commerce du bois et au fait que le marché suisse des bois est encore encombré de l'énorme masse des arbres renversés par les ouragans du 23 février et du 20 juillet. Ceux qui doivent actuellement liquider une situation aussi difficile sont vraiment en face d'une tâche ardue, qui réclame beaucoup de savoir-faire et de dévouement.

Après l'expédition des affaires administratives, M. *Ch. Gonet*, directeur de l'Association, orienta sur la situation du marché des bois. Puis, M. *J. Barbey*, adjoint du directeur précité, expose la question de la conservation des bois cyclonés. Il montre quelle est la meilleure façon de les conserver et de les présenter pour la vente.

En fin de séance, l'assemblée, unanime, décide d'envoyer au Conseil fédéral le télégramme suivant : « Réunis en assemblée générale, à Lausanne, les membres de l'Association forestière vaudoise, constituée par 262 membres, propriétaires de 58.181 ha de forêts publiques et privées, vous demandent d'interdire l'importation de tous les assortiments de bois que la forêt suisse produit aujourd'hui en surabondance, du fait du cyclone du 23 février 1935, assortiments de bois qui menacent de se détériorer rapidement. »

(Extrait de la « Revue », du 11 novembre 1935.)

Lucerne. Le Conseil d'Etat vient de nommer le successeur de M. J. Knüsel, inspecteur forestier cantonal, qui a donné sa démission pour raison d'âge. Son choix s'est porté sur M. *Robert Schürch*, inspecteur forestier d'arrondissement à Sursee depuis 1900, lequel sera remplacé par M. *Edmond Kälin*, ci-devant adjoint de l'inspecteur forestier cantonal. A été désigné comme successeur de ce dernier : M. *Hans Frey*, ingénieur forestier.

Schaffhouse. Quelques extraits du rapport sur la gestion forestière en 1934. C'est de tous nos cantons celui chez lequel la proportion des forêts *domaniales* est la plus forte (19 %). Les exploitations dans celles-ci, durant l'exercice en cause, ont été de 5,9 m³ par hectare. Leurs produits ont compris 41 % de bois de service et de râperie et pas moins de 59 % de bois de feu. On le voit, la proportion de cette dernière catégorie reste élevée. Quant au rendement net par hectare, il a été de peu inférieur à celui de l'année précédente : 26,54 fr. (1933 : 28,23 fr.). Ce rendement, qui fut de 88 fr. en 1925, était descendu à 7 fr. en 1932; il semble donc remonter progressivement du bas-fond dans lequel il était tombé.

Dans les forêts *communales*, la proportion du bois de service a été plus faible encore que dans celles de l'Etat : 37 %; quant au mon-

tant des exploitations, il a été de 4,1 m³ par hectare. Et, là, le rendement net par hectare a été nettement supérieur à celui de 1932 : 37,17 fr. (1932 : 22,92 fr.).

Il est intéressant d'examiner dans quelle mesure, en ces temps de crise, on a recouru aux *caisses forestières de réserve*, assez bien développées dans ce canton. A la fin de 1934, leur montant était le suivant :

Forêts domaniales : 90.444 fr. (1933 : 106.709 fr.)

» communales : 801.337 » (1933 : 817.762 »).

Ainsi que le montrent ces chiffres, on n'a puisé dans ces caisses — dont le but est justement de venir en aide durant les périodes de crise dans le marché des bois — que dans une faible mesure. On constate même que nombre de communes ont pu verser au fonds de réserve le montant de ses intérêts. Situation que beaucoup de cantons peuvent, certes, envier !

Protection. Peu de dégâts à signaler, en somme, sauf ceux causés par le *gibier*. Ceux-ci sont tels qu'il n'est plus possible, par exemple, de cultiver des groupes de douglas sans les clôturer. — Le chermès des aiguilles du sapin (*Dreyfusia Nusslini*) a continué ses ravages dans les jeunes peuplements du sapin. Et le rapport ajoute que, dans le triage de Stauffenberg, le bostryche (on aimerait bien savoir lequel, étant donné que plusieurs espèces du genre *Tomicus* peuvent causer de graves dégâts, tant sur l'épicéa que sur le sapin) a sévi de façon inquiétante. Cette invasion a nécessité l'abatage de 1364 m³, dont 942 m³ de bois de service.

Il vaut la peine de relever, enfin, que l'Etat a payé 519 fr., et la commission ornithologique cantonale 598 fr., pour la protection des oiseaux. C'est ainsi que l'on a pu installer 200 volières nouvelles et dépenser 483 fr. pour l'alimentation des oiseaux en hiver. *H. B.*

Valais. Le successeur de M. Fr. Schädelin, appelé à d'autres fonctions, comme administrateur des forêts de la commune de Monthey et de quelques communes avoisinantes, vient d'être nommé par les autorités compétentes. A été élu : M. *François Elie Perrig*, ingénieur forestier, de Brigue.

BIBLIOGRAPHIE.

Société des amis et anciens élèves de l'Ecole nationale des eaux et forêts (Nancy). **Une journée forestière à Haguenau** (24 mai 1932). Un vol. in-8°, de 144 pages, avec 23 planches hors texte. — Imprimerie Pinoteau, Dieppe, 1934.

Qu'on ne prenne pas trop à la lettre le titre choisi pour cette publication : elle donne, en réalité, non pas une relation des plaisirs et amusements, lors d'une rencontre sous bois d'anciens condisciples forestiers, mais une description de la célèbre forêt alsacienne. C'en est en quelque sorte la monographie.